

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée Picard	Numéro de permis 2015781	Date d'inspection Le 25 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie la petite famille		Numéro de téléphone (506) 992-8807	
Adresse 2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des activités quotidiennes (mur de planification et de documentation pour les enfants), de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipement) et de la désignation (les éducatrices concernées ont 6 sur 10 heures de fait).

Discussion avec l'exploitante concernant la demande de renouvellement qui doit être envoyée avant la fin du mois.

La collation du matin est fournie par les parents.

Observation de la préparation du dîner.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 février 2025

Date

original signé par

Josée Picard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 février 2025

Date